

DELIBERATION N° 2025/247
 Approbation du budget de l'exercice 2026 de la Ville de Dumbéa
 Budget annexe du service de l'eau

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 18 décembre 2025,
 VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
 VU la délibération n° 2012/494 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de l'eau,
 VU la délibération n°2025/216 du 20 novembre 2025, relative au débat d'orientations budgétaires 2026,
 VU la note explicative de synthèse n° 2025/115 du 25 novembre 2025,
 La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 09 décembre 2025,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le budget annexe du service l'eau de la Ville de Dumbéa, exercice 2026, est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de **deux-cent-quarante-six-millions-neuf-cent-mille francs** (246 900 000 F.CFP), se décomposant de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	90 000 000	90 000 000
Section d'Investissement	156 900 000	156 900 000
TOTAL BUDGET	246 900 000	246 900 000

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts sont votés par opération en section d'investissement et par chapitre en section d'exploitation, conformément aux tableaux ci-annexés.

ARTICLE 3 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire et la Trésorière de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 18 DECEMBRE 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 22 DECEMBRE 2025

La secrétaire de séance,

Daniel BLAISE

Le Maire,

Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD - 1
 - PUBLICATION - 1
 - TPS - 1

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

SECTION D'EXPLOITATION :

La section d'exploitation du Budget 2026 est votée **par chapitre**, comme suit :

RECETTES D'EXPOLITATION			DEPENSES D'EXPOLITATION		
Chapitres	Libellés	Budget	Chapitres	Libellés	Budget
75.	Autres produits de gestion courante	90 000 000	011	Charges à caractère général	5 975 000
			012	Charges de personnel	12 000 000
			66	Charges financières	4 450 000
			042	Dotations aux amortissements	3 600 000
			023	Virement à la section d'investissement	63 975 000
Total recettes		90 000 000	Total dépenses		90 000 000

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget 2026 est votée **par opération**, comme suit :

N° OP.	INTITULÉ	BUDGET DEPENSES	BUDGET RECETTES
193802.	DIVERS AEP DUMBEA NORD CA 17-21	10 000 000	
213101.	POTEAUX INCENDIE	3 000 000	
213801.	DIVERS TRAVAUX AEP 2021-2026	12 000 000	
213802.	CONSTRUCTION RESERVOIR DUMBEA NORD (2)	3 000 000	
213804.	UNITE TRAITEMENT CHIMIQUE RESERVOIR DE KOE	3 000 000	
243801	RENOUVELLEMENT RESEAU AEP	37 000 000	
253001	REALISATION EXTENSION RESEAU AEP ERAMBERE	63 000 000	
OPFI	OPERATION FINANCIERE – EMPRUNT (CHAP 16)	25 900 000	89 325 000
OPFI	OPERATION FINANCIERE – Amortissement		3 600 000
OPFI	Virement de la section d'exploitation (021)		63 975 000
TOTAL		156 900 000	156 900 000

BALANCE GENERALE DU BUDGET 2026 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		BALANCE GENERALE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BP 2026	90 000 000	90 000 000	156 900 000	156 900 000	246 900 000	246 900 000